

## Compte rendu de séance

### Séance du 28 Février 2020

L'an 2020 et le 28 Février à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,à la mairie sous la présidence de MORVAN Georges Maire

**Présents** : M. MORVAN Georges, Maire, M. LACHUER André, M. TANGUY Pierre, M. LE GAC Jean, Mme LOZAC'H Françoise, Mme VERSCHUEREN Blandine, M. TOSSER André, M. PLASSART Franck, Mme NICOLE Corinne, M. JAOUEN Nicolas, M. MENEZ Nicolas, M. HOURMAND Patrice

Absente : Monique Lesénéchal, procuration pour André Lachuer

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 12

**Date de la convocation** : 19/02/2020

**Date d'affichage** :

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture du Finistère  
le : 02/03/2020

**A été nommé secrétaire** : Pierre Tanguy

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

Requalification de l'entrée sud du bourg : choix des entreprises - 2020-015  
Rénovation des logements de l'école et de la mairie : Avenant positif lot chapes/revêtements de sols/faïence - 2020-016  
Rénovation des logements de l'école et de la mairie : Avenant négatif lot peinture - 2020-017  
Construction de 4 logements pour personnes âgées : avenant positif lot sols/faïences - 2020-018  
Travaux bibliothèque : avenant plomberie - 2020-019  
Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe - 2020-020  
Suppression du budget caisse des écoles - 2020-021  
Régularisation cadastrale au lieu-dit Le Guétel - 2020-022  
Cession d'un chemin au lieudit Le Cloître - 2020-023  
Demande de participation financière pour un voyage scolaire - 2020-024

#### • **Requalification de l'entrée sud du bourg : choix des entreprises**

réf : 2020-015

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 21 février à 18 heures pour ouvrir les plis. Les offres ont été analysées par Mme Nivez, architecte paysagiste et ECR environnement.

Suite à la présentation du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres a retenu l'entreprise Eurovia pour le lot 1 et l'entreprise Sparfel pour le lot 2 dans les conditions suivantes :

- Lot1 : Terrassement/voirie/réseaux pour 373 818.95 € HT
- Lot2 : Aménagements paysagers/ Mobilier/Jeux/Multisports/Revêtements divers/maçonnerie pour 288 310.94 € (avec l'option 2 revêtements souple comprise),

Soit un marché de travaux de 662 129.89 € HT

Les membres du conseil municipal à l'unanimité décident de retenir les offres présentées ci-dessus et autorisent le Maire à signer les pièces du marché.

- **Rénovation des logements de l'école et de la mairie : Avenant positif lot chapes/revêtements de sols/faïence**

réf : 2020-016

Les membres du conseil municipal à l'unanimité retiennent la proposition d'avenant de l'entreprise Le Teuff pour la fourniture et pose de carrelage type grès cérame antidérapant et de faïence sur toute la hauteur dans les salles d'eaux des 6 logements, pour la somme totale de 10 535.20 € HT, soit 12 642.24 TTC et autorisent le Maire à signer l'avenant.

- **Rénovation des logements de l'école et de la mairie : Avenant négatif lot peinture**

réf : 2020-017

Les membres du conseil municipal à l'unanimité retiennent la proposition d'avenant négatif de l'entreprise Disserbo pour les revêtements de murs initialement prévus en PVC concept dans les douches puis le ragréage et le système PVC concept douche, remplacés par du carrelage et de la faïence, pour la somme de 8 424.00 € HT, soit 10 108.80 € TTC et autorisent le Maire à signer l'avenant.

- **Construction de 4 logements pour personnes âgées : avenant positif lot sols/faïences**

réf : 2020-018

Les membres du conseil municipal à l'unanimité retiennent la proposition d'avenant de l'entreprise Le Teuff pour des surfaces supplémentaires de faïence, en dossier des WC des 4 maisons, y compris les tablettes, pour la somme de 400.00 € HT, 480.00 € TTC et autorisent le Maire à signer l'avenant.

- **Travaux bibliothèque : avenant plomberie**

réf : 2020-019

Les membres du conseil municipal à l'unanimité retiennent la proposition d'avenant positif de l'entreprise Mignot pour l'installation d'un chauffe-eau sous-évier de 15 litres pour la somme de 424.04 € HT, soit 508.85 € TTC et l'avenant négatif de 95.80 € HT soit 114.96 € TTC (double prise et alimentation eau chaude) et autorisent le Maire à signer l'avenant.

- **Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe**

réf : 2020-020

### **Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu du départ en retraite de l'agent d'accueil polyvalent, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants au 1<sup>er</sup> avril 2020 :

Les membres du conseil municipal à l'unanimité décident de supprimer l'emploi d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet et de créer l'emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet.

- **Suppression du budget caisse des écoles**

réf : 2020-021

Afin de rationaliser le fonctionnement des prestations municipales dédiées aux affaires scolaires, il est souhaitable de transférer les activités de la Caisse des Ecoles à la commune.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU L'article 212-10 du code de l'éducation autorise la dissolution de la caisse des écoles lorsqu'elle n'a procédé à aucune opération de dépenses ou de recettes, pendant plus de trois années ;

VU l'avis conforme du comptable public assignataire;

Considérant qu'il n'y aura plus de vote de Budget pour la Caisse des Ecoles à partir de l'année 2020 et que les dépenses seront transférées sur le budget de la commune ;

Les membres du Conseil municipal à l'unanimité décident de se prononcer sur la dissolution de la Caisse des Ecoles, dont la clôture est prévue en 2024, l'actif et le passif de la caisse seront intégrés dans le budget de la commune lors de sa clôture.

- **Régularisation cadastrale au lieu-dit Le Guétel**

réf : 2020-022

Un hangar a été construit sur un chemin d'exploitation au lieu-dit Le Guétel.

Afin de régulariser cette situation, le GAEC Menez-Peron souhaite faire l'acquisition du chemin délimité en rouge sur le plan ci-dessous. Mr le Maire propose de vendre le terrain communal à 1.00€ le m2. Le Maire précise que les frais de bornage et de Notaire seront à la charge des acquéreurs.

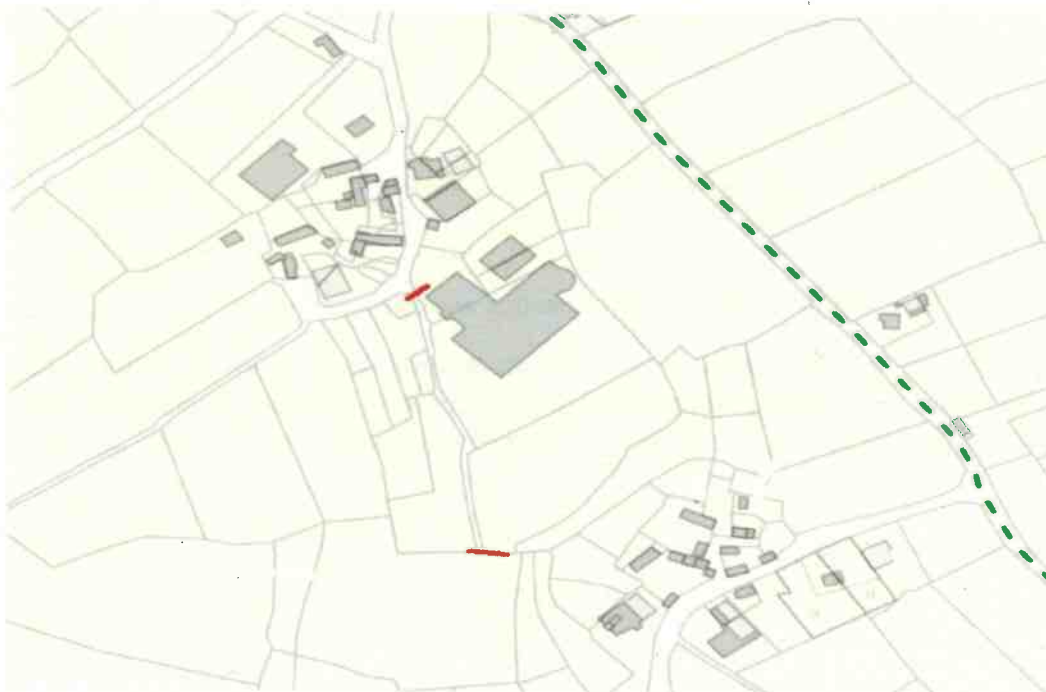


Les membres du conseil municipal à l'unanimité autorisent le Maire à signer les documents auprès de l'office notarial les Notaires du Poher de Poullaouen.

- **Cession d'un chemin au lieudit Le Cloître**

réf : 2020-023

Le GAEC Cottonnec souhaite faire l'acquisition d'un chemin d'exploitation dont les parcelles limitrophes lui appartiennent, chemin délimité en rouge sur le plan ci-dessous afin de pouvoir construire un hangar agricole à proximité du hangar existant :



Mr le Maire propose de vendre le chemin au tarif de 1.00€ le m2. Le Maire précise que les frais de bornage et de Notaire seront à la charge des acquéreurs.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité autorisent le Maire à signer les documents auprès de l'office notarial les notaires du Poher de Poullaouen.

Demande de participation financière pour un voyage scolaire  
réf : 2020-024

Mr le Maire soumet la demande d'aide de la famille Le Guilloux pour leur fille Louise, élève scolarisée au collège de Guerlesquin qui a participé à une classe de découverte du 3 au 8 février dernier. Le coût pour la famille s'élève à 300.00 €. Les membres du conseil municipal à l'unanimité décident d'attribuer une participation financière de 80.00 € à Louise Le Guilloux.

**Questions diverses :**

**Complément de compte-rendu:**

Séance levée à: 20h35

En mairie, le 02/03/2020  
Le Maire  
Georges MORVAN



